

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le 29 novembre à 17 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué le 19 novembre 2021, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaient présents : BIANCONI Charles-Henri, QUILICHINI Paul, SAMPIERI Jean-Pierre, GIUDICELLI Paul, CESARI Mathieu, TOMASI Jean-Vincent, BERQUEZ Zélia, MANICCIA Christophe, VAUTRIN Gabriele, POLVERINI Jérôme
Présents : 10	Etaient représentés : SANTARELLI Félix, BARTOLI Jean-Christophe, CUCCHI Caroline, QUILICHINI Pierre, ANTONETTI Jean-Pierre
Votants : 15	Etaient absents : Secrétaire de séance : Florence BOILET Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Objet : Ouverture des commerces de détail les dimanches sur la commune de Pianottoli-Caldarelo - Dérogation au repos dominical - ANNEE 2022

Le maire rappelle qu'en son article L 3132-26 du code du travail issu de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron », il est mentionné que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal,

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI,

Considérant les courriers adressés aux deux centres commerciaux de la commune de Pianottoli-Caldarelo, SAS VIAGENTI et SARL MANICCIA Distribution, pour connaître leurs intentions en matière d'ouverture de leurs commerces les dimanches de l'année 2022,

Considérant les réponses reçues des deux centres commerciaux et les dates communes d'ouverture retenues par la municipalité pour permettre aux deux centres commerciaux d'ouvrir les mêmes 12 dimanches en 2022,



Considérant que cette proposition sera soumise à l'approbation de la Communauté de Commune du Sud-Corse, Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : de proposer le calendrier suivant pour les ouvertures dominicales de l'année 2022, dans les deux centres commerciaux de la commune, comme suit :

Dimanche 19 juin	Dimanche 17 juillet	Dimanche 14 août
Dimanche 26 juin	Dimanche 24 juillet	Dimanche 21 août
Dimanche 3 juillet	Dimanche 31 juillet	Dimanche 28 août
Dimanche 10 juillet	Dimanche 7 août	Dimanche 4 septembre

Voix POUR :	15
Voix CONTRE :	--
ABSTENTION :	--
NON PARTICIPATION :	--

Affichée et transmise en Préfecture le : 30/11/2021	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarelo, le 29 novembre 2021, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 30/11/2021 Le Maire,  Charles-Henri BIANCONI 
--	---